



LES 24 HEURES PING DE CLÉRY

SAMEDI 08/06/2024 à 13h au DIMANCHE 09/06/2024 à 14h30

Gymnase JACQUES DE TRISTAN, Rue du Collège, CLÉRY SAINT ANDRE - LOIRET.

REGLEMENT

Article 1 : Principes généraux du tournoi

- **C'est un tournoi national par handicap non homologué ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à la FFTT à partir de la catégorie Cadets (mais tous les mineurs à la date du tournoi doivent avoir une autorisation parentale – une équipe ne peut pas être composée exclusivement de joueurs mineurs).**
- **Les 24 heures Ping de Cléry regroupe 32 équipes de 2 ou 3 joueurs d'un même club ou de clubs différents (le nombre d'équipes inscrites pourra être de 36 ou 40 mais pas d'autres possibilités).**
- **Les classements utilisés pour établir les handicaps seront ceux publiés par la FFTT en Mai 2024.**
- **Une équipe inscrite ne peut pas être modifiée lors du tournoi (une équipe de 2 ne peut pas intégrer un 3ème joueur s'il n'est pas inscrit).**
- **La compétition se déroulera sur 16 à 20 tables (Cornilleau 640) au Gymnase du Collège à Cléry St André.**
- **Le montant de la participation à ce tournoi est fixé à 90 € par équipe quelque soit le nombre de joueurs.**
- **Une tenue sportive et réglementaire est exigée.**
- **Les balles seront fournies par les joueurs. En cas de litige, un tirage au sort sera fait par le juge arbitre.**
- **Les résultats ne sont pas pris en compte pour le classement particulier des joueurs (non homologué).**
- **L'organisation a le droit d'annuler le tournoi ou de modifier la dotation en cas d'inscriptions insuffisantes.**

Article 2 : Inscriptions

- **Ouverture des inscriptions : 01/04/2024 à 08h.**
- **Une pré-inscription peut se faire par mail (aascleryping@gmail.com) ou par sms au 06.70.38.39.88.**
- **L'équipe sera enregistrée qu'après réception du formulaire d'inscription (page 5) :**
 - **Soit par courrier en renvoyant le formulaire accompagné du chèque de 90€ correspondant au montant de l'inscription (à l'ordre de : AAS CLÉRY TENNIS DE TABLE) à l'adresse OLLIER Jean-Philippe 502 allée du tourniquet – 45370 JOUY LE POTIER**
 - **Soit par virement, envoi du formulaire par mail**
- **Ce montant inclut les droits d'engagement, l'apéritif, la soupe à l'oignon et le petit déjeuner.**
- **Un mail de confirmation sera envoyé au contact de chaque équipe dès réception du dossier complet.**
- **Un suivi des inscriptions et places disponibles seront visibles sur le blog de l'A.A.S. CLÉRY T.T. <http://tennisdetableclery.over-blog.com>**
- **Une liste d'attente sera créée dès les 32 premières équipes inscrites (dans l'ordre d'arrivée (courrier/mail) et chaque groupe de 4 nouvelles équipes sera ajouté pour constituer le tournoi à 36 ou 40 équipes.**
- **Pour plus de convivialité, les équipes prendront un pseudonyme respectueux (l'organisation se réserve le droit de demander un changement de nom).**
- **Le montant des inscriptions sera mis en banque dès le 01 juin. Tout désistement d'équipes :**
 - **Postérieur à la parution de la sélection des 32 équipes entrainera une retenue partielle du montant des droits d'engagement égal à 50% de ceux-ci. Non applicable si une équipe remplaçante est trouvée.**
 - **A moins d'une semaine du début des 24h Ping de Cléry entrainera la non restitution du montant des droits d'engagement. Non applicable si une équipe remplaçante est trouvée par l'organisateur.**
- **Toute inscription vaut accord pour cession de droit à l'image. Par conséquent, tout participant autorise le club de Cléry St André en sa qualité d'organisateur à reproduire, diffuser ou éditer les photos et vidéos prises lors de l'édition 2024 des 24h de Ping Cléry et ce sans aucune contrepartie financière. En cas de refus, une demande spécifique devra être préalablement envoyée par mail à aascleryping@gmail.com.**

Article 3 : Pointage

- Le **pointage** des équipes s'effectue le samedi 08 Juin 2024 de **11h00 à 12h00**.
- Toutes les équipes qui arriveront après l'horaire **sans avoir prévenu** seront **disqualifiées**.
- Le **numéro** attribué à chaque équipe sera celui de l'ordre d'inscription.
- Toutes les équipes peuvent se jouer dès le début de la compétition (il n'y a pas d'équipes protégées).
- Les rencontres des **9 premiers tours** seront déterminés informatiquement par **tirage aléatoire sans répétition**. Ce tirage aura lieu sur place dès **12 heures** en présence du JA et des joueurs qui le désireront, chaque équipe recevra son carnet de bord indiquant le programme de ses rencontres.
- La compétition débutera à **13 heures** précise.

Article 4 : Déroulement de la compétition

- Le tournoi se compose de **12 tours** de **2 heures** chacun.
- Chaque tour se compose de 4 simples et 1 double, soit au total **5 parties**.
 - Les parties doivent être jouées dans **l'ordre indiqué par la feuille de rencontre** :
 - Joueur A équipe 1 – Joueur X équipe 2 ;
 - Joueur B équipe 1 – Joueur Y équipe 2 ;
 - Double équipe 1 – Double équipe 2 (les joueurs C/Z si ils existent peuvent participer au double)
 - Joueur A équipe 1 – Joueur Y équipe 2 ;
 - Joueur B équipe 1 – Joueur X équipe 2.
 - Dans une équipe de 3, le joueur ne jouant pas un tour en simple doit obligatoirement jouer le tour suivant en simple. (Le double ne compte pas dans la rotation du joueur).
 - Pour le bon déroulement du tournoi :
 - **9 feuillets** sont mis à disposition de chaque équipe afin que chaque capitaine remette au JA 40 minutes avant le début de chaque tour, la composition de son équipe pour le tour suivant (joueur A/X, joueur B/Y et double incluant ou non l'éventuel 3ème joueur).
- Il est important de commencer le tour à l'heure prévue car chaque tour s'arrêtera au bout de 2 heures (le JA préviendra 5 minutes avant l'arrêt).
 - De **13h00 à 19h00** se dérouleront les **tours 1 à 3** ;
 - De 19h00 à 19h30 sera servi l'apéro kir ou sans alcool offert à tous ;
 - De **19h30 à 01h30** se dérouleront les **tours 4 à 6** ;
 - De 01h30 à 02h00 sera servi la soupe à l'oignon offerte à tous ;
 - De **02h00 à 08h00** se dérouleront les **tours 7 à 9** ;
 - De 08h00 à 08h30 sera servi le petit déjeuner offert à tous ;
 - De **08h30 à 14h30** se dérouleront les **tours 10 à 12**.
- Un classement intégral est affiché à la fin de chaque tour avec le nombre de points de chaque équipe :
 - **5 parties gagnées : 10 points**
 - **4 parties gagnées : 08 points**
 - **3 parties gagnées : 07 points**
 - **2 parties gagnées : 04 points**
 - **1 partie gagnée : 03 points**
 - **0 partie gagnée : 01 point**
 - **Forfait : - 15 points**
- En cas d'égalité entre 2 équipes, l'équipe qui a le plus grand nombre de victoire 5 à 0 sera devant, ensuite on tiendra compte des critères suivants (rencontre avec 4 matchs gagnés, puis 3, puis 2, puis 1, puis 0). Le nombre de set sera pris en compte en dernier critère.
- A l'issue du tour 9 (synonyme de pause de 30 minutes), **les 8 meilleures équipes au classement** s'affronteront dans un **tableau final** (¼ de finale, ½ finale, finale et matchs de classement) pour les 3 derniers tours.
 - **Les rencontres des 8 meilleures équipes s'arrêteront au score acquis.**
 - **En cas d'égalité à l'issue des 2h de jeu (1/1 ou 2/2) sans que le match suivant n'ait pu être lancé dans les délais : le 3^{ème} ou 5^{ème} match sera joué en 1 manche de 21 points.**

- Les **autres équipes** continueront de s'affronter par **tirage aléatoire**.
- Afin de respecter l'équité et la sportivité (justifiées par l'engagement payant au tournoi) pour toutes les équipes, il est indispensable que **chaque équipe participe aux 12 tours**.
- Toutes les équipes doivent commencer les parties dans les **5 minutes après le lancement du tour** ou après la fin de la partie précédente.

Article 5 : Déroulement des parties

- Les parties se disputent aux meilleures **des 3 manches**. Les manches sont disputées en **21 points** (2 points d'écart) **avec handicap**, en changeant de serveur tous les 5 services.
- Dans le cas d'une **belle**, le changement de côté a lieu dès qu'une équipe **atteint 10 points**. Si le handicap est supérieur à 10 points, il n'y a pas de changement.
- Chaque joueur a droit à **un temps mort** par partie (pas de temps mort lors des 5 dernières minutes d'un tour).
- À l'issue des 2 heures **les parties non commencées 5 minutes avant la fin du tour ne seront pas comptées**.
- Pour une **partie débutée** mais non terminée, **le joueur menant au score remporte cette partie**. En cas d'égalité dans ce match (ex-aequo aux sets et aux points), **un point décisif** sera joué pour déterminer le vainqueur.

Article 6 : Handicap

- Le **handicap** consiste à **donner des points positifs** au départ de chaque manche au moins bien classé des 2 joueurs. Le nb de points d'avance dépend de l'écart de classement entre les 2 joueurs.
- Voici le tableau servant de référence :

Ecart de points	0 à 100	101 à 200	201 à 300	301 à 400	401 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1100	1101 à 1200	1201 à 1300	1301 à 1400	1401 à 1500	1501 à 1600	1601 à 1700	1701 à 1800	1801 à 1900	1901 à 2000
Points d'avance	0	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11	12	12	13	13	14	15	16	17	18

- Pour les doubles, on fait la moyenne des points classements des 2 joueurs en arrondissant au point supérieur. (ex équipe 1 : 1613/712 → moy = 1163 ; équipe 2 : 824/563 → moy = 694 ; écart = 469 pts → 6 pts d'avance pour l'équipe 2 à chaque set.

Article 7 : Abandon ou blessure

- Si une équipe doit **abandonner dans les 9 premiers tours**, les parties déjà jouées seront annulées et considérées comme gagnées **5-0 par les équipes rencontrées**. Il est expressément demandé à l'ensemble des équipes de faire l'effort d'achever le tournoi.
- Si un joueur d'une équipe de 3 abandonne, l'équipe peut continuer à 2. Dans une équipe de 2, le joueur restant peut continuer mais sans espoir de victoire.

Article 8 : Arbitrage

- Les juges arbitres seront : **Xaxier Mestdagh (JA3), Muriele Laguette (JA1) et Jean-Philippe Ollier**.
- Chaque table disposera d'un marqueur, les joueurs sont tenus d'assurer l'arbitrage.
- Tout comportement anti-sportif sera sanctionné par les juges arbitres.
- Les joueurs se présenteront en tenue sportive, les chaussures de sport sont obligatoires sur l'aire de jeu.
- Toute équipe s'engage lors de son inscription à terminer le tournoi. **Dans le cas d'un abandon d'une équipe avant la fin du tournoi, cela impliquera le renoncement à toute récompense**.
- Les récompenses seront distribuées à l'issue du tournoi soit **dimanche vers 15h**.
- Tout litige survenant pendant le tournoi ne sera examiné que s'il n'est pas prévu au règlement.

Article 9 : Dotation

• Dotation par équipes

Classement Tableau Final

- 1^{er} équipe : 600 euros
- 2^{ème} équipe : 300 euros
- 3^{ème} équipe : 200 euros
- 4^{ème} équipe : 150 euros
- 5^{ème} équipe : 120 euros
- 6^{ème} équipe : 110 euros
- 7^{ème} équipe : 100 euros
- 8^{ème} équipe : 90 euros

Classement Equipes suivantes

- 9^{ème} équipe : 75 euros
- 10^{ème} équipe : 60 euros
- 11^{ème} équipe : 45 euros
- 12^{ème} équipe : 30 euros
- 13^{ème} à 32^{ème} (ou 40^{ème}) équipe : lot

• Dotation individuelle

- **Les Meilleurs Joueurs** (rapport entre nombre de parties gagnées / nombre de parties jouées)
 - 1^{er} au classement : 60 euros
 - 2^{ème} et 3^{ème} au classement : Inscription individuelle offerte pour la 2^{ème} édition
 - 4^{ème} et 5^{ème} au classement : Une boisson à la buvette
 - En cas d'égalité entre plusieurs joueurs, le départage s'effectuera sur le résultat entre les joueurs, sinon c'est le quotient des points gagnés / points perdus qui permet le départage.
- **Le Plus Endurant** (Le joueur qui aura joué le plus de points durant les 24 heures)
 - 1^{er} au classement : 30 euros
 - 2^{ème} et 3^{ème} au classement : Une boisson à la buvette
- **Le Perfeur** (En perfant, un joueur marque autant de points qu'il y a de classement d'écart. Le joueur avec le plus de points durant les 24 heures sera le perfeur)
 - 1^{er} au classement : 30 euros
 - 2^{ème} et 3^{ème} au classement : Une boisson à la buvette
- **Le Roi de Cléry**

En début de tournoi, un joueur sera tiré au sort pour porter la couronne « Roi de Cléry ».
Dès qu'il sera battu en simple, son vainqueur sera le nouveau détenteur de la couronne.
Il peut y avoir plusieurs passations sur un même tour.
A chaque fin de tour, le détenteur de la couronne recevra un ticket à utiliser à la buvette.

Infos pratiques :

- Le tournoi est organisé dans deux gymnases accolés.
- Des vestiaires équipés de douches sont à la disposition des joueurs.
- Le gymnase ouvrira ses portes aux joueurs le samedi 08/06/2024 à 11h00.
- Une buvette sera ouverte pendant les horaires d'ouverture du gymnase. (sandwichs, frites, crêpes, boissons, friandises, etc....)
- Un coin « repos » sera mis à disposition des joueurs.
- L'A.A.S Cléry Saint André décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident pouvant se produire pendant ce tournoi.
- Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler Jean-Philippe (06.70.38.39.88)



<http://tennisdetableclery.over-blog.com>



LES 24H PING DE CLÉRY
1ère EDITION - 2024
BORDEREAU D'INSCRIPTION

NOM DE L'ÉQUIPE :

Nom & Prénom du capitaine :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Numéros de licence	Noms et prénoms des joueurs	Date de naissance	Email	Club

ATTENTION A LA DATE DE LA COMPETITION : du samedi 08 au dimanche 09 Juin 2024

Rappel du règlement : Ne sont autorisés à participer à ce tournoi que les licenciés traditionnels FTT à partir de la catégorie Cadets. *(mais tous les mineurs à la date du tournoi doivent avoir une autorisation parentale – une équipe ne peut pas être composée exclusivement de joueurs mineurs).*

Les 32 ou 40 premières équipes retournant leur dossier d'inscription complet participeront à la compétition. Pour être validée : l'inscription doit comprendre :

- Ce bordereau correctement rempli
- Un règlement de 90 € à l'ordre de « AAS Cléry Tennis de Table »

Cette inscription doit être retournée par courrier ou par mail à :

OLLIER Jean-Philippe

502 allée du tourniquet – 45370 JOUY LE POTIER

aascleryping@gmail.com